

D'une préfecture à une autre (1800-1859)

La loi du 17 février 1800 (28 pluviôse An VIII) divise la France en départements et en arrondissements. Un nouveau métier est né pour représenter le pouvoir central : Préfet de département.

Le Conseil départemental conserve un rôle de décideur. Cette nouvelle organisation oblige à trouver dans les chefs lieux d'arrondissement des locaux susceptibles d'accueillir l'activité des services placés sous l'autorité du Préfet.

Périgueux est alors une petite ville médiévale entourée encore d'une muraille composée de portes et tours fortifiées. Au 18ème siècle, une première percée dans le rempart sacrifie la porte de la « Limoïane » (Limogeanne) pour tracer les allées de Tourny. La ville ne possède aucun bâtiment digne d'un lieu de préfecture.

En mars 1800, le premier Préfet de la Dordogne, le Baron Rivet, s'installe dans l'ancien palais épiscopal, place de la Clautre (1). Il habite à l'école Saint Front, rue du Calvaire, ce logement sert aussi de bureau annexe. Cette installation ne peut être que provisoire, l'efficacité des services et l'image du plus haut représentant de l'Etat dans le département réclame un véritable Hôtel de préfecture.

En mars 1804, la fermeture de l'Ecole centrale logée dans l'ancien collège des religieux (place Hoche Espace culturel François Mitterrand) (2) permet au Préfet de déménager dans des locaux plus adaptés à ses missions.

La ville propose au Préfet de lui louer le bâtiment. Les travaux débutent en 1808 achevés l'année suivante. Un grave incendie occasionne des dégâts importants les derniers travaux sont terminés en 1812.

Le jardin de la nouvelle préfecture s'étend jusqu'aux vestiges de l'ancien rempart de la ville et forme une terrasse au bord de l'Isle. L'Hôtel de la préfecture joue son rôle de décideur politique mais est aussi de lieu de mondanité pour la haute société locale.

En 1844 Le Préfet signale au ministre de l'Intérieur dont il dépend l'exiguïté des lieux : aucune salle de réunion, aucun appartement d'honneur pour accueillir les hautes personnalités étrangères, le Préfet doit prêter ses appartements privés. Cette situation durera 15 ans. Aucune salle est dédiée aux réunions du Conseil départemental.



Plan Mme Higounet-Nadal 14ème et 15ème siècle



Place hoche ancienne préfecture

Une nouvelle préfecture dans une ville nouvelle

Le second empire (1852-1870) est une époque dynamique pour l'industrie et l'économie, avec notamment le développement du réseau ferroviaire. De 1857 à 1863, les lignes ferroviaires de Périgueux-Coutras, de Brive et de Limoges sont ouvertes. La construction des ateliers de la compagnie du Paris-Orléans dans la plaine du Toulon entraîne des modifications du paysage urbain et provoque une explosion démographique.

La ville de Périgueux est en pleine expansion avec l'implantation de la gare, la naissance de nouveaux quartiers, les grandes percées : la rue St Front, la rue des Chaines, les boulevards. L'élargissement d'anciennes rues médiévales entraîne l'alignement des façades. La construction du canal, du nouveau port du Bassin bénéficie du soutien de Pierre Magne, natif de Périgueux, ministre des transports et des finances de Napoléon III.

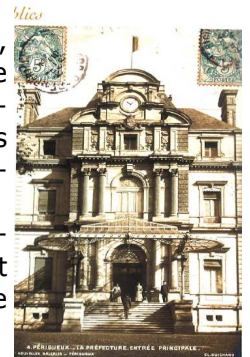
Après plusieurs propositions de l'architecte Auguste Bouillon, l'emplacement à l'extrémité des allées de Tourny et le projet de construction sont retenus. Le nouveau bâtiment prévoit une habitation particulière pour le Préfet et sa famille, des appartements de réception, des bureaux pour les administratifs et des dépendances.

Le Préfet Ladreit de la Charrière nommé en 1856 oblige les propriétaires des terrains à lui vendre. Le premier coup de pioche est donné en 1859 sur l'ancien terrain de l'Hôtel de Moneys, siège de fêtes splendides de la haute société périgourdine.

Un cahier des charges précis impose l'utilisation de matériaux de construction provenant en grande partie du Périgord. L'architecte responsable de la décoration et de l'ameublement choisit principalement des professionnels parisiens au grand désespoir des périgourdiens.

Le Préfet prend possession de ses appartements le 27 janvier 1864 et peut admirer les portraits des grands périgourdiens Fénelon, Montaigne, Bugeaud, Pierre Magne les portraits de l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie et le buste de Napoléon Ier. Ce nouvel Hôtel de préfecture accueille dans ses murs une longue série de bals et de réceptions.

De 1864 à aujourd'hui, l'édifice a subi des réparations suite à des incendies successifs, et des aménagements supplémentaires pour moderniser les locaux afin de répondre aux exigences de l'évolution administrative.



Façade principale avec l'ancienne marquise « style éclectique »



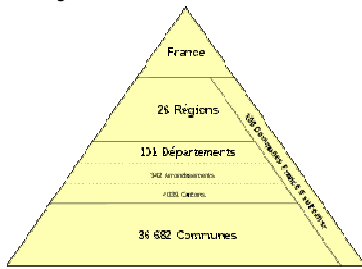
Napoléon III



Eugénie

RACONTE MOI.....LE PREFET

Organisation administrative en 2012



départements d'Outre Mer
Guadeloupe
Martinique
Guyane française
La Réunion
Mayotte)



La France fut découpée en départements à la suite du décret du 22 décembre 1789. Napoléon Bonaparte modifie en profondeur l'organisation de l'Etat. La loi du 17 février 1800 (28 pluviôse An VIII) divise la France en départements et en arrondissements. Un nouveau métier est né pour représenter le pouvoir central : le Préfet de département et le sous-préfet d'arrondissement.

Qu'est-ce qu'un préfet ?

Le Préfet est nommé par le Président de la République en Conseil des ministres sur proposition du Premier ministre et le Ministre de l'intérieur. C'est un haut fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, qui représente le Gouvernement dans un département ou une région. Le Préfet passe en moyenne près de trois ans dans le département où il est nommé.

Le préfet est le seul responsable du respect des lois et de la sécurité des populations. Il assure l'application des politiques de l'Etat et de l'Union européenne .

Ses obligations

Le Préfet ne peut pas contester les décisions du Gouvernement. Il ne peut pas se présenter aux élections dans le département où il exerce. Pendant les campagnes électorales, il ne doit pas montrer sa préférence politique. Le Préfet est obligé d'être disponible en permanence. Il a le devoir de résider dans son département de nomination.

En cas d'absence, il doit demander l'autorisation auprès du ministère et s'assurer de son remplacement.

Ses qualités

Le métier de préfet nécessite des qualités particulières :

- représenter l'ensemble des administrés
- avoir le sens du dialogue avec les différents élus locaux
- Avoir de la réserve et de la retenue lorsqu'il s'exprime
- Être capable de s'adapter aux différents métiers du service public
- Être réactif en cas de crise (grave accident, neige, etc.....)

Ses missions

Le Préfet est garant de l'ordre public et de la sécurité :

Le préfet fixe à la police et la gendarmerie (forces de l'ordre) des missions afin de garantir la sécurité des citoyens. Les forces de l'ordre sont responsables vis-à-vis de lui de la bonne conduite des opérations.

Il tente au maximum de prévenir les conflits en s'intéressant aux protestations des citoyens.

Le Préfet est le garant de la démocratie et de la liberté :

La France est une démocratie : le peuple choisit le chef de l'Etat et ses représentants (sénateurs, députés) et chacun doit pouvoir voter dans de bonnes conditions. Le Préfet organise les élections et transmet aux maires le mode d'emploi nécessaire pour le bon déroulement du scrutin. Il enregistre les candidatures et communique les résultats au ministère de l'Intérieur.

Il exerce une autorité sur les associations, sur la délivrance des titres (carte d'identité, port d'armes, permis de conduire, carte grises, titre de séjours pour les personnes étrangères ou pour obtenir la nationalité française)

Le Préfet est le protecteur de l'environnement et du patrimoine :

Le Préfet surveille l'installation des activités dangereuses et ou polluantes. Il délivre aussi les permis de construire. Il peut aussi interdire l'accès aux forêts lorsqu'il y a risque d'incendie.

Pour la protection des monuments historiques et des paysages remarquables, il surveille leur mise en valeur et leur conservation, dans ce domaine il a recours aux conseils des architectes des bâtiments de France.

Le Préfet est le garant de la santé des citoyens :

Le Préfet règlemente les hôpitaux, l'hygiène alimentaire dans les écoles les restaurants et organise la continuité des soins etc.....

Le Préfet est l'animateur et incitateur pour l'économie du département :

Le Préfet aide à la réalisation de projets : création d'entreprises, soutien des entreprises en difficulté, des actions de solidarité envers les personnes défavorisées, l'aide au logement et à l'emploi.

Le Préfet est en permanence attentif aux inquiétudes des responsables politiques, économiques, sociaux et associatifs.

Le Préfet est le garant des libertés et de l'application du règlement :

- Vérifier l'application des lois par les collectivités locales (maires, conseil général) ;
- Remplacer l'élu pour gérer directement la ville en grande difficulté, il travaille avec lui pour l'alerter sur la délinquance ;
- Avoir un pouvoir hiérarchique et de contrôle sur les maires concernant la sûreté générale

Historique de la Préfecture de la Dordogne

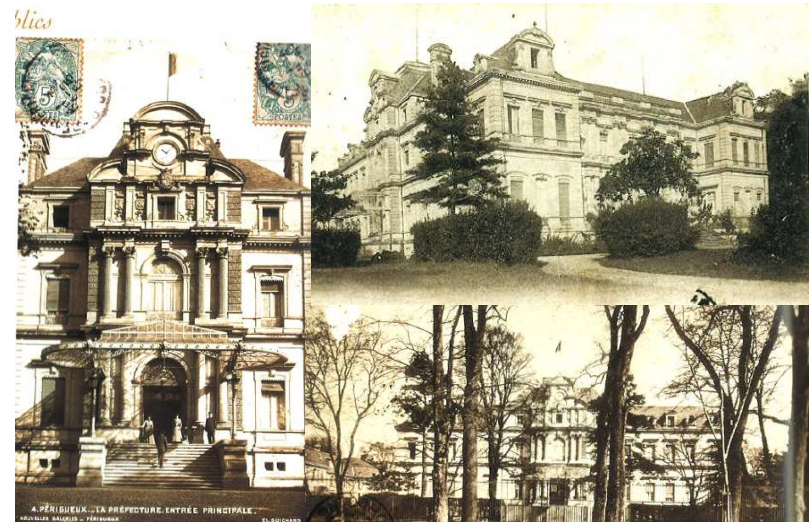


Préfecture de la Dordogne
Services de l'Etat—Cité administrative

 @Prefet24

24024 PERIGUEUX CEDEX

www.dordogne.gouv.fr



Samedi 19 septembre 2015

Journée européenne du patrimoine 2015